

**Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées,
les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap
- CAPA-SH -**

Session 2017

Cet examen est destiné aux **enseignants du premier degré** pouvant être appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, établissements, services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage.

- **Option A** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants ;
- **Option B** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants ;
- **Option C** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant ;
- **Option D** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ;
- **Option E** : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique ;
- **Option F** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté ;
- **Option G** : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative.

Conditions d'accès :

L'examen du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) est ouvert aux instituteurs et professeurs des écoles titulaires, ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou de professeur des écoles.



Inscriptions :

Ouverture du registre des inscriptions du **lundi 02 janvier 2017 au vendredi 03 février 2017**.

Le dossier d'inscription : - peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-dessous, **sur simple demande** (par voie postale, par fax, mail ou par téléphone) :

**Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
Division Départementale des Ressources Humaines
Cité administrative - Rue Péliissier
63034 Clermont-Ferrand cedex 1**

M. Adrien GONDY

Tel: 04 73 60 99 84

Fax : 04 73 90 84 32

ddrh-ia63@ac-clermont.fr

adrien.gondy@ac-clermont.fr

- devra être retourné, accompagné des pièces demandées, **au plus tard le vendredi 03 février 2017 (le cachet de la poste faisant foi)**.

Modalités de l'examen :

- Consultez le journal officiel du 7 janvier 2004 :
 - Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004
 - Arrêté du 5 janvier 2004
- Le bulletin officiel spécial n°4 du 26 février 2004 sur le site : www.education.gouv.fr

Dépôt du mémoire professionnel :

Date limite : **le vendredi 07 avril 2017**.

Le mémoire professionnel **en quatre exemplaires** devra être :

- **Soit déposé à la Direction Académique du Puy de Dôme au plus tard le vendredi 07 avril 2017, 13 h 00 (il convient de prendre rendez-vous au préalable avec M. Gondy pour la remise du mémoire au 04-73-60-99-84).**
- **Soit envoyé par courrier à la Direction Académique du Puy de Dôme au plus tard le vendredi 07 avril 2017 (le cachet de la poste faisant foi).**

Date des épreuves :

Les épreuves auront lieu **du 02 mai 2017 au 30 juin 2017**.